

# DOSSIER PÉDAGOGIQUE

DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## LES RÉFUGIÉS AUSSI ONT DES DROITS



**WELCOME,** UN FILM DE PHILIPPE LIORET

# INTRODUCTION

Chers enseignants,

Amnesty International vous propose de travailler sur la problématique des réfugiés au travers d'un film de 2008 réalisé par Philippe Lioret : « Welcome ».

Ce film raconte l'histoire de Bilal, un jeune Kurde irakien de 17 ans qui cherche à rejoindre son amoureuse, Mina, en Angleterre. Arrivé à Calais, dans le nord de la France, il va tout essayer pour traverser la Manche. Mais lorsqu'on est en situation illégale, ce n'est pas si facile. Il va faire la connaissance de Simon, un maître nageur en crise existentielle et en instance de divorce. Cette rencontre bouleversera leur vie à jamais.

Ce film permet d'aborder la vaste problématique de l'immigration du point de vue des droits humains. Nous vous

proposons des pistes pédagogiques pour susciter le dialogue avec vos élèves.

Bon cours!

**Public concerné :** Ce dossier pédagogique s'adresse aux enseignants du secondaire et est accessible aux élèves de 14 à 18 ans.

**Matériel :**

- DVD de « Welcome »
- Bloc de feuilles
- Stylo



## FICHE N°1 : AVANT DE VOIR LE FILM

# L'IMMIGRATION, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

■ Quelle est la différence entre un immigrant, un réfugié et un sans-papier ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Cite trois raisons pour lesquelles on doit fuir son pays:

1. ....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Selon toi, où cherche-t-on à aller ? Cite trois possibilités.

1. ....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Comment se passe le voyage ? Est-il dangereux ? Y a-t-il des coûts imprévus ? Y a-t-il des formalités à suivre pour quitter son pays illégalement ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Renseigne-toi auprès d'un autre élève sur l'itinéraire effectué lors de ses dernières vacances.

- Quand êtes-vous parti de Belgique pour la dernière fois ?
- Quand êtes-vous arrivé au lieu de destination ?
- Combien de temps a duré le trajet ?
- Combien de temps avez-vous mis pour organiser votre voyage ?
- Avez-vous passé des frontières ?
- Qu'avez-vous emporté ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Une fois arrivé dans le pays d'accueil, comment y est-on accueilli ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Connais-tu des gens qui ont quitté leur pays pour s'installer ailleurs ?

.....  
.....  
.....  
.....

■ Y a-t-il des réfugiés en Belgique ? Si oui, comment en as-tu entendu parler ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

■ Quelle image te fais tu d'un réfugié ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## FICHE PROFESSEUR N° 1 (15 MINUTES)

# QUELQUES DÉFINITIONS

a) Un « **migrant** » est une personne qui quitte son pays pour aller vivre ailleurs, soit de manière temporaire, soit de manière durable. Pour certains, ce départ est volontaire. D'autres estiment n'avoir pas le choix, parce qu'ils subissent dans leur pays d'origine des difficultés économiques ou d'autres problèmes

b) Les « **immigrants** » sont les migrants qui arrivent dans un pays qui n'est pas le leur et qui s'y établissent de façon permanente.

c) Les « **émigrants** » sont ceux qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre.

d) Un « **demandeur d'asile** » est un terme juridique qui désigne quelqu'un qui cherche à obtenir le statut de réfugié dans un pays autre que le sien.

e) Un « **réfugié** » est quelqu'un qui : selon la définition de la Convention de Genève (1951) des Nations Unies, craint avec raison d'être persécuté du fait de :

- sa race ;
- sa religion ;
- sa nationalité ;
- son appartenance à un certain groupe social ;
- ses opinions politiques.

Il se trouve hors de son pays natal et ne peut ou ne veut réclamer la protection de ce pays ou qui, s'il n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, ne peut ou ne veut y séjourner.

Cette Convention a un long passé juridique. En effet, elle ne date pas uniquement de 1951 et de la situation née de la deuxième guerre mondiale et de la

guerre froide qui l'a suivie. En fait, le premier système juridique international de protection des réfugiés date du lendemain de la première guerre mondiale. Il était destiné, à l'origine à un groupe spécifique pour lequel il fallait trouver une solution pratique : les réfugiés de la guerre civile russe. Toutefois, il sera élargi au fil des événements, à d'autres groupes de réfugiés (Grecs, Arméniens, Bulgares,...).

La deuxième guerre mondiale coupe court à ce qui était occupé de se construire tout en provoquant un flux continu de réfugiés un peu partout en Europe, pour lesquels il est indispensable de construire un cadre juridique. C'est ainsi que la Convention de 1951 naît.

Il s'agit d'un texte global qui comprend cinq critères spécifiques et qui énonce les droits et obligations des réfugiés et les obligations des États envers les réfugiés. Elle précise aussi les normes internationales pour leur traitement. **Il s'agit là du plus important et du seul instru-**

**ment universel du droit international des réfugiés.** Ce texte a été ratifié et donc accepté par les États qui l'ont signé et qui ont donc l'obligation de le respecter.

Toutefois, il importe de ne pas oublier que ce n'est pas la Convention de Genève en tant que telle qui lui offre une protection, mais bien les différents États. De même, elle ne détermine pas la procédure concrète selon laquelle la demande de statut de réfugié doit être examinée. Ceci est la prérogative de chaque État. (Définition reprise du dossier pédagogique « Un voyage pas comme les autres », 2002, C.I.R.É, p. 9)

f) Les mots « **clandestin** » ou « **sans-papier** » sont utilisés pour désigner des migrants qui n'ont pas de permis de séjour dans le pays où ils résident. Ils n'ont donc pas de statut légal, ne peuvent voyager librement ou travailler légalement. Si les forces de l'ordre les trouvent, ils risquent d'être expulsés vers leur pays d'origine. C'est pour ça qu'on les appelle des « clandestins », ce qui veut dire « caché ».



# DU POINT DE VUE DE CELUI QUI PART

## POURQUOI PART-ON ?

Diverses raisons peuvent mener au départ : la guerre, la faim, les catastrophes naturelles, les violences institutionnelles des régimes politiques, la pauvreté, les peuples sans terre ou sans État et la façon dont les États gèrent la question des minorités (ex: Kurdes, les Roms).

## OÙ VA-T-ON ?

- Dans une autre région de son pays.
- Dans des camps aménagés dans des pays voisins.
- Le plus loin possible de sa terre natale.



Deux réfugiés afghans dans leur abri de fortune. Nord de la France.  
© Photo : UNHCR/H. J. Davies

## LES VOIES OFFICIEUSES POUR ARRIVER À DESTINATION

### 1) VOYAGER CLANDESTINEMENT

Généralement, la personne qui fuit son pays le fait dans la précipitation et n'a donc pas le temps d'obtenir les papiers nécessaires. Elle voyage donc de manière illégale, clandestine. De plus, tous les moyens sont bons pour tenter d'arriver à la « Terre Promise » et ce, souvent, au prix de sa propre vie.

Certains décident de :

- se cacher dans un container;
- voyager à pied;
- voyager en camion;
- voyager en avion avec de faux papiers.

### 2) L'ARGENT DEMANDÉ PAR LES PASSEURS

De véritables filières ont vu le jour et proposent leurs « services » au candidat à l'exil et ce, contre une somme exorbitante.

### 3) OBTENTION DES DOCUMENTS DE VOYAGE AUPRÈS DES AMBASSADES

Normalement on a besoin d'un **visa**, mais **il est difficile** d'obtenir ces documents :

- car les départs sont souvent précipités;
- car ça peut être dangereux (si une personne est persécutée par son gouvernement, il est difficile de lui réclamer des papiers pour fuir ce même pays);
- car le coût du visa et autres documents sont parfois élevés.

### 4) ARRIVER DANS LE PAYS, CE N'EST PAS ENCORE GAGNÉ

**Difficultés liées à la demande d'asile**

- Il faut convaincre les autorités du bien-fondé de sa demande.
- *La procédure est longue et difficile : formulaires stricts, interrogatoires poussés. La moindre contradiction dans le récit est un motif de refus !*
- Supporter le logement.
- *Obligation de séjourner dans un centre ouvert pour réfugiés, parfois en centre fermé...*

**Une fois le statut de réfugié obtenu...**

- Difficulté de trouver un logement et du travail.
- Le statut est temporaire, le droit de séjour également.
- Victime de racisme et de stigmatisation.

# FICHE N°2 : WELCOME

■ Bilal est-il : un migrant, un réfugié, un sans-papier, un demandeur d'asile, un immigrant ? (Entoure la bonne réponse). Invente une situation pour que Bilal puisse faire partie des autres définitions.

.....  
.....  
.....  
.....

■ Selon toi, pourquoi Bilal a-t-il quitté l'Irak ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin** : Pourquoi beaucoup d'Irakiens doivent-ils fuir leur pays ? Présente ta recherche à la classe.

■ Dans quel pays a choisi de se rendre Bilal ? Pourquoi ne reste-t-il pas à Calais, où il pourrait demander l'asile ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin** : Fais une recherche sur les populations qui arrivent et vivent illégalement ou en tant que réfugiés en Belgique. De quels pays viennent-elles ? Pourquoi ?

■ Quand Bilal est arrêté et jugé pourquoi n'est-il pas expulsé ?

.....  
.....  
.....  
.....

■ Que risque Simon, s'il aide Bilal ?

.....  
.....  
.....  
.....

■ Comment est considéré Bilal en France ? Quelles sont les conséquences sur sa vie de tous les jours ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin** : Renseigne-toi sur la manière dont les migrants étaient considérés en Belgique après la deuxième guerre mondiale et explique à la classe en quoi cela diffère de ce que l'on voit dans le film.

**Exercice** : Par groupe de deux, pensez aux documents dont vous avez besoin en tant que citoyen. Décrivez cinq moments à votre partenaire, durant lesquels vous avez eu besoin de ces papiers. Après avoir fait cet exercice, imaginez ce que vous auriez fait si vous n'aviez pas eu les documents.

**Question de débat** : À votre avis, quels pays ont déjà ouvert leurs portes à des réfugiés ? D'où venaient les réfugiés et à quelle époque était-ce ?

À votre avis pourquoi l'accueil des réfugiés pose-t-il parfois un problème au pays d'accueil ?

## EXERCICES :

### Le départ

Faites trois ou quatre groupes (nombres pairs si possible). Chaque élève jouera un rôle. Exemples :

- un bébé de 6 mois;
- sa maman qui est enseignante et parle anglais et français;
- son papa mécanicien;
- une grand-mère de 75 ans, qui est guérisseuse qui n'a jamais quitté le pays;
- le voisin qui est atteint d'une maladie grave;
- une femme qui n'a pas d'emploi.

Chacun doit se trouver un prénom.

Les personnages sont congolais et en raison de la guerre et de la pauvreté, ils veulent tenter de trouver une vie meilleure et d'envoyer de l'argent à leur famille à partir de l'Europe. Ils ont la possibilité de tenter le voyage jusqu'au Maroc dans un camion, mais il y a seulement trois places. Ils doivent discuter entre eux de qui part et qui reste, et pourquoi. Une fois qu'ils ont décidé, ceux qui restent au Congo viennent expliquer pourquoi ils ne partent pas et ce qu'ils ressentent.

## ET SI ÇA M'ARRIVAIT ?

À partir du film, écris un poème ou une chanson sur le thème des réfugiés.

### Débat

- Peut-on être certain de ne jamais connaître un jour la guerre ou la peur ? Prendre une situation de guerre dans l'actualité et se mettre dans la peau d'un enfant de ce pays (ex : Yougoslavie, Congo, Afghanistan,...)
- Répondre à la question : « Comment réagirions-nous à leur place ? »

### Conclusion

Aucun pays n'est à l'abri d'une guerre ou d'un conflit. Les habitants de Sarajevo, par exemple, ne s'imaginaient pas il y a dix ans devoir vivre sous les bombes.

## FICHE PROFESSEUR N°2

# WELCOME

- **Bilal est-il un migrant, un réfugié, un sans-papier, un demandeur d'asile, un immigrant ? Invente une situation pour que Bilal puisse faire partie des autres définitions.**

**Migrant :** Bilal va travailler en Angleterre mais n'a pas fui son pays, il reste donc protégé par la juridiction de son pays.

**Réfugié :** après avoir fait une demande d'asile, Bilal obtient le statut de réfugié et sera donc protégé par les lois du pays d'accueil. Il pourra voyager librement entre le pays natal et le pays d'accueil.

**Immigrant :** Mina et sa famille se sont installés en Angleterre de façon permanente. Bilal épouse Mina et travaille avec son père.

- **Selon toi, pourquoi Bilal a-t-il quitté l'Irak ?**

Bilal doit fuir l'Irak à cause de la guerre. Désireux d'une vie meilleure pour lui et sa famille, il n'a qu'un seul but : rejoindre son amour, Mina, en Grande-Bretagne.

Bilal et Mina font partie de la minorité kurde d'Irak, qui a connu des massacres et répressions répétés, ce qui a mené à

l'autonomie de la région du Kurdistan irakien en 1992.

Les Kurdes sont aussi accusés de terrorisme par la Turquie voisine et il n'est pas rare que les autorités turques opèrent des missions violentes à l'égard des Kurdes.

### **Le Kurdistan irakien, la région dont vient Bilal**

Le Kurdistan irakien est une région autonome d'Irak, à la frontière de l'Iran, de la Turquie et de la Syrie. La population a une culture particulière et parle une langue différente : le kurde. La population kurde vit essentiellement en Iran, en Irak, en Turquie et en Syrie, mais il existe un mouvement revendiquant un État kurde. Une des organisations pour l'indépendance du Kurdistan est le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) qui est considérée comme une organisation terroriste par l'Union européenne et est réprimé violemment par les autorités turques.

**Dans le film, Bilal raconte qu'il ne peut mettre un sac en plastique sur sa tête car il a été torturé par la police turque, c'est sans doute parce que en tant que**

**Kurde, il a été pris pour un terroriste du PKK.**

■ **Dans quel pays a choisi de se rendre Bilal ? Pourquoi ne reste-t-il pas à Calais, où il pourrait demander l'asile ?**

Bilal veut aller en Angleterre pour rejoindre sa fiancée Mina. L'État responsable est celui qui a délivré le visa

au demandeur d'asile. Si le demandeur d'asile n'a pas de visa, l'État responsable est celui par lequel l'étranger est entré dans l'Espace Schengen. Donc si Bilal était enregistré en France comme demandeur d'asile, l'État responsable de son dossier aurait été la France.

Plusieurs raisons mènent les sans-papiers à tenter le voyage vers l'Angleterre :

- parce qu'ils connaissent déjà la langue anglaise;
- parce qu'ils ont déjà de la famille là-bas;
- parce qu'ils espèrent y trouver du travail plus facilement;
- parce qu'ils ne répondent pas aux conditions pour être régularisés sur le continent européen et veulent tenter leur chance en Angleterre, où la politique d'immigration est différente.

**Pour aller plus loin :** 15.957 demandes d'asile ont été introduites en 2005. Les principales nationalités concernées étaient : la Russie et Tchétchénie (1438), la RDCongo (1232), la Serbie et le Kosovo (1203), l'Irak (903), la Slovaquie (772), l'Arménie (706), la Guinée (643), le Rwanda (565), le Népal (557), l'Iran (497), la Turquie (453), la Bulgarie (434), la Togo (409), la Roumanie (485).

■ **Quand Bilal est arrêté et jugé pourquoi n'est-il pas expulsé ?**

Car c'est la guerre dans son pays.

■ **Que risque Simon, s'il aide Bilal ?**

Cinq ans de prison. Dans le film, nous voyons qu'il est surveillé par la police et il reçoit une restriction de sortir du territoire.

■ **Comment est considéré Bilal en France ? Quelles sont les conséquences sur sa vie de tous les jours ?**

Bilal est considéré comme un criminel. Dès le début, il sera arrêté à la frontière et jugé pour son « crime ». Le juge



parlera de « mesures policières très strictes » prises afin de décourager les sans papiers à venir en Europe. Tout le long du film, Bilal est traqué par les forces de l'ordre et passera même par un centre fermé.

Pour Bilal, rien n'est simple, ne pas avoir de papiers signifie :

- ne pas avoir de travail légal;
- ne pas avoir de logement légal;
- ne pas avoir accès à une alimentation saine;
- ne pas avoir accès au droit à la santé.

**Pour aller plus loin :** Après la deuxième guerre mondiale, l'Europe avait une politique d'accueil des étrangers, on manquait de main d'œuvre et les étrangers pouvaient la fournir.

À partir des années 1980, l'Europe a renforcé ses frontières. En 1985, certains pays européens ont signé les ac-

cords de Schengen pour garantir et organiser la sécurité et harmoniser les politiques d'immigration entre États de l'Union européenne.

Ces accords ont supprimé les frontières **intérieures** de l'Union (aujourd'hui, plus besoin de passeport pour passer d'un pays européen à l'autre), mais ont renforcé les frontières **extérieures**.

Or, comme le montre la carte à gauche, l'Angleterre n'a pas signé les accords Schengen.

En 1997, la Convention de Dublin précise le sort des réfugiés et les conditions d'accès pour les demandeurs d'asile sur le territoire Européen. Mais surtout, elle dit que le demandeur d'Asile **refusé** dans un pays de l'espace Schengen ne peut être admis dans un autre pays de ce même espace. C'est pour ça qu'on parle souvent d' « Europe forteresse ».

## ET EN BELGIQUE

Le gouvernement belge a décidé en 1974 l'arrêt de l'immigration économique, sauf pour une main d'œuvre très spécialisée et non disponible sur le marché de l'emploi belge.

Depuis 1974, les principaux moyens pour avoir accès légalement au territoire belge sont :

- le mariage et le regroupement familial, à condition que la personne qui accueille dispose de certaines conditions comme un salaire suffisant et un logement assez grand;
- le statut d'étudiant étranger;
- le statut de réfugié;
- le travail (avec obtention d'un permis de travail).



## FICHE N°3 :

# LES DROITS HUMAINS ET LES RÉFUGIÉS

D'après toi, à quoi ressemble un centre fermé ? Pour quelles raisons Bilal y est-il enfermé ? Quels sont les moyens mis à la disposition de Bilal pour qu'il puisse se défendre ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin** : Renseigne-toi sur les centres fermés en Belgique. Est-il normal de placer des hommes, des femmes, des enfants, qui n'ont commis aucun délit, si ce n'est celui d'espérer pouvoir vivre en Belgique, dans des centres fermés ?

**Dans le film, quel est le rôle des associations d'aide aux migrants ? Qu'en penses-tu ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Selon toi, Bilal voit-il ses droits fondamentaux respectés ? Après avoir réfléchi à la question, utilise les articles de la Déclaration universelle des droits humains de 1948, se trouvant en annexe. Regarde si tu en as oublié. Prouve-le par une scène du film.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Que dit cette déclaration à l'égard des migrants ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pourquoi Bilal qui n'a que 17 ans ne va plus à l'école ? Quelle est la convention qui doit protéger les mineurs ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Dans le film, quelle est l'attitude de Simon ? Quelles difficultés rencontre-t-il ? Cette situation te paraît-elle normale ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin** : Comment est la politique belge par rapport aux personnes qui aident les sans papiers ?

**Trouve cinq scènes du film qui montrent qu'une politique restrictive est prise en France. Cette situation te paraît-elle normale ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**À ton avis, pourquoi Philippe Lioret a-t-il nommé son film « Welcome » ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Question de débat** : Certaines personnes disent que l'Europe ne peut pas accueillir « toute la misère du monde », qu'en penses-tu ?

## ACTIVITÉ

### La valise du réfugié

Ce jeu a pour but de montrer la difficulté de l'exil. Demandez aux élèves de dessiner une grande valise et d'imaginer tous les objets qu'ils devraient emporter avec eux s'ils devaient fuir leur pays. Ils doivent se décider en deux minutes. (Option pour les plus jeunes : dessiner ces objets et les coller dans la valise). Insistez dans le jeu sur le fait que les réfugiés ont très peu de temps pour faire leurs valises, car ils sont forcés de quitter leur maison et leur communauté, avec peu de chance d'y retourner un jour. Pendant deux minutes, les élèves doivent discuter ensemble et décider ce qu'ils vont emporter. Si vous le désirez, vous pouvez rajouter quelques effets pour installer une ambiance : enregistrements de bruits de guerre, musique stressante, lampes qui s'éteignent... Vous pouvez éventuellement situer l'action dans un pays qui connaît une situation d'exil à cause d'une guerre ou d'une catastrophe.

Posez ensuite les questions suivantes :

- Qu'avez-vous emporté ? Pourquoi pensez-vous que cela vous sera utile ?
- Qu'avez-vous ressenti durant ce jeu ?
- Avez-vous pensé à prendre des documents d'identité avec vous ? Sinon, comment pourriez-vous prouver qui vous êtes ?

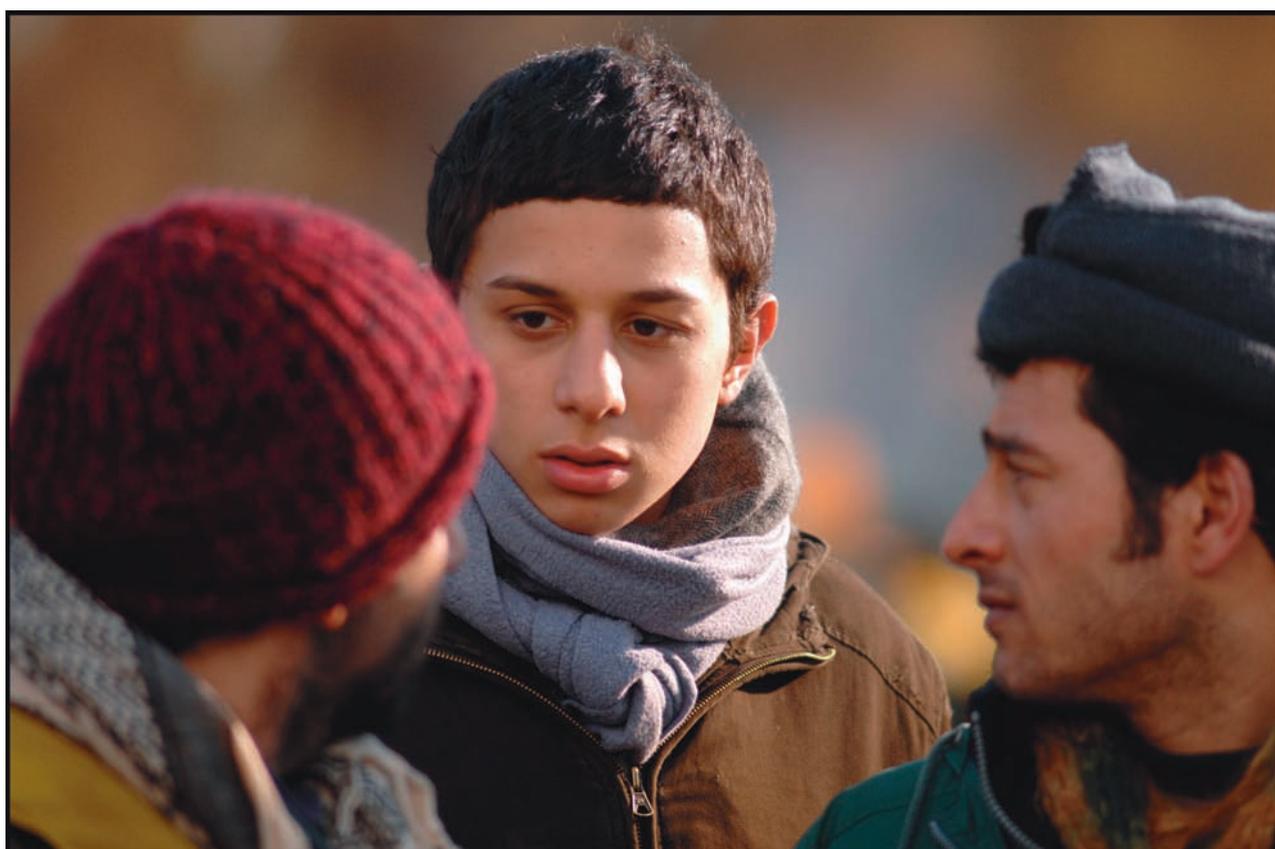
Confrontez ensuite les élèves à des témoignages réels, soit en invitant un réfugié, soit en trouvant des témoignages dans des livres, sur vidéo ou sur Internet. Vous trouverez en annexe le témoignage d'Oumar, vivant depuis 10 ans en Belgique et n'ayant toujours pas ses papiers.

Distribution de nourriture à des réfugiés afghans par Salam, une association française d'aide. Au nord de Dunkerque. © Photo : UNHCR/H. J. Davies



## FICHE PROFESSEUR N°3

# LES DROITS HUMAINS ET LES RÉFUGIÉS



©Welcome

■ **D'après toi, à quoi ressemble un centre fermé ? Pour quelles raisons Bilal y est-il enfermé ? Quels sont les moyens mis à la disposition de Bilal pour qu'il puisse se défendre ?**

Les **centres fermés** sont des lieux situés sur le territoire belge, gérés par l'Office des étrangers, où un étranger est détenu, mis à la disposition du gouvernement ou maintenu.

En d'autres mots, ce sont des prisons pour les sans-papiers.

On y place les personnes qui n'ont plus de titre de séjour en Belgique :

■ les demandeurs dont la demande a été refusée et qui sont expulsés;

■ certains demandeurs en procédure;

■ les demandeurs en attente d'un transfert vers un autre pays d'Europe.

Il y en a six en Belgique pour 568 places. On peut y placer des personnes pour une durée maximale de 8 mois, mais à chaque fois qu'on subit une « expulsion ratée », le compteur est remis à zéro. En 2007, 7506 personnes y ont été placées.

Bilal était en train de traverser la manche pour rejoindre l'Angleterre mais il a été repêché par un bateau de pêcheurs.

Comme Bilal ne peut être expulsé de la France et qu'il ne peut être admis en Angleterre, les autorités françaises décident de le placer dans un centre fermé en at-

tendant son rétablissement. Dès qu'il ira mieux, il sera relâché mais ne pourra toujours pas faire prévaloir ses droits.

■ **Quel est le rôle que peuvent jouer les associations de défense des droits humains ?**

Elles fournissent un large éventail de services pour les personnes vulnérables : par exemple, les secours d'urgence (nourriture, eau et hébergement), l'assistance juridique, l'éducation et les soins de santé. Dans le film, elles fournissent de la nourriture et à boire. Leur rôle de terrain est capital, et c'est pour ça que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés collabore avec des centaines d'ONG pour remplir sa mission

principale : protéger les réfugiés.  
Quelques exemples : la Croix-Rouge, Médecins du Monde, Amnesty International,...

### ■ Que dit cette déclaration à l'égard des migrants ?

- Article 13 « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

- Article 14 « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

### ■ Pourquoi Bilal qui n'a que 17 ans ne va plus à l'école ? Quelle est la convention qui protège les mineurs ?

Bilal ne compte pas rester en France, il n'est donc pas nécessaire qu'il commence à s'y installer. La Convention Internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 protège les personnes qui ont moins de 18 ans.

Le droit à l'éducation pour les enfants est fixé par plusieurs dispositions internationales et nationales. Dans la pratique, cependant, l'inscription des enfants en séjour illégal a été, par le passé, rendue compliquée par les directions d'école.

Toutefois, depuis le 30 juin 2008, un décret de la communauté française régit et garantit l'accès à la scolarité aux mineurs en séjour illégal sur le territoire.

Malgré tout, certains parents préfèrent ne pas envoyer leurs enfants à l'école car ils craignent de s'afficher et d'être repérés.

### ■ Dans le film, quelle est l'attitude de Simon ? Montre son évolution durant le film. Quelles difficultés rencontre-t-il ?

Simon est en plein divorce, il est perdu et doit remettre sa vie en question. Sa femme lui reproche son

manque d'initiative.  
Il rencontre Bilal qui veut prendre des cours de natation.

Au fur et à mesure, il commence à prendre conscience du courage et de la détermination de Bilal pour aller rejoindre sa petite amie de l'autre côté de la Manche.

Il veut aider Bilal mais il doit se confronter à la justice française qui "punit" ceux qui viennent en aide aux sans papiers. Il devient alors impuissant et à son tour devient un criminel face au droit français.

### ■ Donne-moi cinq exemples du film qui montrent qu'une politique restrictive est prise en France.

■ Même s'ils ne sont pas expulsés, aucune aide de l'État n'est apportée aux sans papiers.

■ Alors que Bilal est mineur et qu'il bénéficie de la protection de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, le juge refuse de mettre Bilal dans un foyer d'accueil.

■ Deux « illégaux » se voient refuser l'entrée dans un supermarché.

■ Nous voyons dans le film une descente de la police qui attaque les sans papiers à coup de bombes lacrymogènes.

■ Dès que Simon commence à aider Bilal, il commence à subir des

pressions extérieures. D'un côté, il y a son voisin et de l'autre la police. On vient fouiller chez lui, on note ses déplacements...

### ■ Certaines personnes disent que l'Europe ne peut pas accueillir « toute la misère du monde ».

Cette formule est une mauvaise simplification d'un problème complexe.

Il ne s'agit pas d'accueillir tous les étrangers. Déjà, la plupart ne souhaitent pas partir, ou en tout cas, pas loin de chez eux. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce sont les pays du Sud, les plus pauvres, qui accueillent le plus de réfugiés : 77% en Afrique et en Asie du Sud-est, pour seulement 7% en Europe. Certaines personnes accusent les étrangers en situation illégale de profiter du système européen, mais c'est la loi belge qui les empêche de travailler tant que leur demande d'asile est en cours d'examen. Ce qui ne les empêche pas de travailler au noir et d'être exploités, souvent par des belges, pour des salaires de misère et dans des conditions indignes d'un être humain.

En attendant, la question de l'accueil des étrangers est politiquement chargée et les politiciens n'hésitent pas à prendre des mesures de plus en plus dures contre les sans-papiers, car leurs électeurs ont souvent peur d'être « envahis » par les étrangers.



Camp de réfugiés afghans au nord de Dunkerque. © Photo : UNHCR/H. J. Davies



©Welcome

## FICHE PROFESSEUR N°4

# COMMENT AGIR AVEC AMNESTY

### LA MISSION D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial de personnes qui luttent pour les droits humains. Elle intervient au nom des victimes de violations de ces droits, en se basant sur une recherche impartiale et sur le droit international. L'organisation est indépendante de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique ou religion.

Les droits humains sont ceux énoncés dans un texte de droit international adopté en 1948, après la deuxième guerre mondiale : la Déclaration universelle des droits de l'homme. Que dit cette déclaration à l'égard des migrants ?

■ **Article 13** « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout

pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

■ **Article 14** « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

## EN PRATIQUE, ON FAIT QUOI ?

### • AMNESTY INTERNATIONAL POSSÈDE UNE COORDINATION « RÉFUGIÉS »

*Comme tous les êtres humains, les réfugiés ont des droits. Ils sont malheureusement souvent bafoués. C'est pourquoi Amnesty International agit en leur faveur.*

### • NOUS FAISONS DU LOBBYING

*Amnesty agit auprès des politiciens pour qu'ils modifient les lois et situations du monde entier ne respectant pas les droits des réfugiés.*

### • NOUS SENSIBILISONS

*Il est important que le public soit informé des nombreuses situations de violation des droits humains.*

## COMMENT PUIS-JE AGIR ?

- Deviens membre d'Amnesty International et engage-toi dans la section réfugiés.
- Organise une rencontre avec les jeunes demandeurs d'asile dans un centre d'accueil près de ton école. Renseignements [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be) ou par téléphone au 02/213.44.11
- Écris aux enfants réfugiés momentanément logés au « petit château » de Bruxelles, qui est en réalité une ancienne caserne aménagée en centre d'accueil :  
Les enfants du petit Château  
Service enfant  
Boulevard du neuvième de ligne, 27  
1000 Bruxelles  
Téléphone : 02/219.08.08
- Écris des lettres pour défendre des migrants dans une situation difficile. Tu en trouveras régulièrement sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be). Par exemple celle que nous t'en proposons une ci-dessous.
- Organise avec l'aide d'Amnesty International une rencontre avec un demandeur d'asile dans ton école. Tu peux nous contacter à l'adresse email suivante : [jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)

- Organise la signature d'une pétition pour l'amélioration des conditions de vie dans les centres fermés.

### ÉCRIREZ À MONSIEUR HERMAN VAN ROMPUY, EX-PREMIER MINISTRE BELGE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN EN EXERCICE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2010

Nous autres Belges sommes fiers d'être ouverts, accueillants et conviviaux.

Riches de la tradition humaniste et de la diversité culturelle de la Belgique, nous avons œuvré à l'intégration d'étrangers, mené de grands combats contre l'injustice et aidé les victimes de catastrophes naturelles. Petit pays au grand cœur, nous sommes ouverts au monde.

Pourtant nos hommes politiques oublient souvent ces valeurs lorsqu'il s'agit des réfugiés.

Or, les personnes qui fuient les persécutions à cause de leur origine ethnique ou de leurs convictions politiques ou religieuses viennent chez nous pour y chercher protection. Ce n'est pas nouveau. N'avons-nous pas nous-mêmes été accueillis par nos voisins en temps de guerre ? En réalité, même si ce n'est pas très populaire, surtout en période de difficultés économiques, la Belgique tout comme l'Europe ne peut pas simplement ignorer les victimes de guerres, de persécutions et de conflits.

Grand nombre de ces mères, pères et enfants ont échappé à des drames que nous ne pouvons même pas imaginer. 497.663.393 personnes vivaient dans l'Union européenne en 2008. Seulement 238.100 personnes, une sur 2.000 (0,05% de la population européenne), avaient demandé l'asile. Belges, Européens, nous avons signé la Convention de Genève promettant aux victimes de guerres, de persécutions et de conflits que nous les protégerions.

### MODÈLE DE LETTRE

Monsieur Herman Van Rompuy  
Conseil de l'Union européenne  
Rue de la Loi 175,  
B-1048 Brussels  
Fax (32-2) 281 69 34

Email : [hvry@consilium.europa.eu](mailto:hvry@consilium.europa.eu)  
(Date)

Monsieur Van Rompuy,

*A l'occasion de votre prochaine prise de fonctions comme président du Conseil européen, je souhaite vous transmettre tous mes vœux de réussite dans cette future étape de la construction européenne.*

*Il incombe à chacun de nous, États membres et simples citoyens européens, d'enrichir l'Union européenne de nos diversités, dans un esprit de compréhension, de partage et de solidarité. Vous pourrez mener à terme certains grands travaux et lancer de nouveaux chantiers, en tentant de concilier les intérêts des uns et des autres. Quelle noble tâche, quel formidable défi !*

*Je me félicite des avancées européennes historiques que représentent l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et l'acquisition de force contraignante par la Charte des droits fondamentaux. Je souhaite toutefois que l'Union européenne fasse preuve de ses valeurs également à l'égard de ceux qui viennent y chercher protection. En effet, l'Union européenne est de plus en plus critiquée pour sa gestion des questions liées à l'asile et aux migrations. Or, si certes ces questions sont complexes et les sensibilités des États membres variées, il n'en demeure pas moins que l'attitude de nombreux États membres à leur égard est devenue inacceptable et contrevient à leurs obligations internationales.*

*En tant que président du Conseil européen, j'espère que vous veillerez à ce que les questions liées à l'asile et aux migrations soient abordées suffisamment et dans un esprit d'ouverture au sein des Conseils européens, afin que l'Union européenne protège les personnes en quête de protection, conformément à ses engagements et à nos valeurs communes.*

*En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil européen, à l'assurance de ma très haute considération.*

(Votre signature)

# PISTES PÉDAGOGIQUES

## DEUX EXEMPLES BELGES – LES HISTOIRES DE SEMIRA ET TABITHA

### SEMIRA ADAMU, UNE EXPULSION QUI A MAL Tourné

Les personnes expulsées sont parfois malmenées par les forces de police. En septembre 1998, une jeune nigériane de 20 ans, Semira Adamu, est morte à la suite d'une tentative d'expulsion forcée depuis l'aéroport de Bruxelles-National. Des gendarmes avaient utilisé la « technique du coussin » pour l'empêcher de se débattre alors qu'ils la raccompagnaient dans un avion à destination du Nigéria. Cette méthode dangereuse de

contrainte était autorisée par le ministre de l'Intérieur de l'époque et consistait pour l'un des policiers d'escorte à presser un coussin contre la bouche, mais pas le nez, d'un expulsé récalcitrant.

Suite à ces faits, Semira Adamu a été plongée dans un coma dont elle ne s'est jamais réveillée. Depuis, la « technique du coussin » a été interdite en Belgique. Selon les enquêtes d'Amnesty International, ce genre de mauvais traitements infligés par les forces policières était courant lors des expulsions forcées.

« De Belgique, des allégations continuent d'émerger affirmant que des policiers soumettent des personnes qui résistent à l'expulsion à des violences physiques, des menaces de mort et des injures racistes, les privant de nourriture

et de boissons pendant de longues heures, et que parfois des méthodes de contrainte dangereuses, entravant la respiration, sont utilisées afin de les maîtriser. Il y a aussi des plaintes portant sur des cas de personnes expulsées ayant reçu des soins médicaux insuffisants pour des blessures encourues au cours d'opérations d'expulsion avortées ».

Pour plus d'informations :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article220.html>

### L'HISTOIRE DE LA PETITE TABITHA

En 2002, une petite congolaise de 5 ans, Tabitha, a transité en Belgique alors qu'elle voulait aller au Canada rejoindre

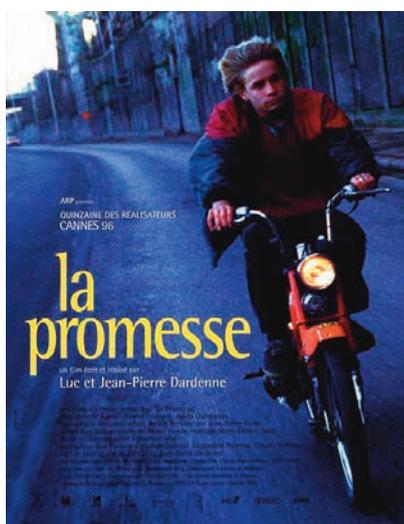


Embarcation de réfugiés au large de Tenerife. © Photo : UNHCR/A. Rodríguez

sa maman, qui y était une réfugiée politique. Elle a été retenue pendant deux mois dans un centre fermé, au lieu d'être hébergée dans une famille ou un centre d'accueil adapté. Elle a ensuite été expulsée, toute seule, vers Kinshasa où elle n'avait plus aucune famille. Le motif : ses papiers n'étaient pas en règle. Cette procédure viole le droit international qui prévoit une protection spécifique pour les enfants. En 2006, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique à verser 35.000 euro à Tabitha et sa maman pour réparer le dommage qu'elles ont subi. En effet, pour la Cour, « *pareille détention fait preuve d'un manque d'humanité et atteint le seuil requis pour être qualifiée de traitement inhumain* ».

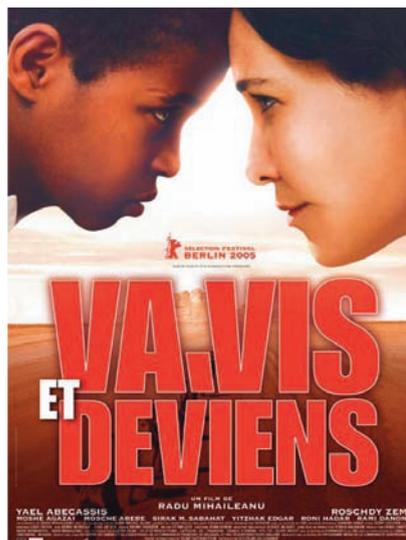
## FILMS

**La promesse**, Jean-Pierre et Luc Dardenne, 1996, 1h30 : Dans la ville industrielle de Seraing, une histoire sordide de l'immigration illégale et de l'allégeance filiale.



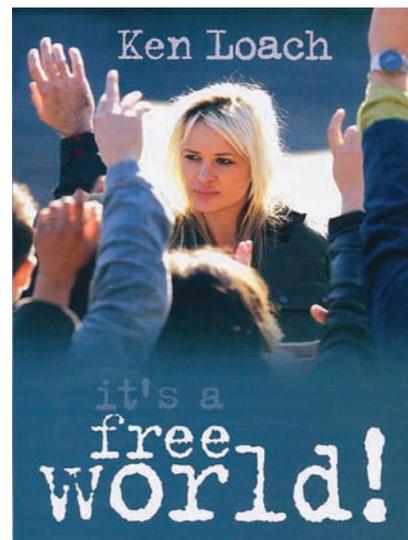
Igor, 15 ans, trempe innocemment dans les combines de son père Roger, qui exploite de la main d'œuvre émigrée. Jusqu'au jour où un travailleur africain fait une chute et fait promettre à Igor de s'occuper de sa famille, avant de mourir. Commence alors pour ce dernier le lent éveil à la conscience morale. Mais pourra-t-il trahir son père ?

**Va, vis et deviens**, Radu Mahaileanu, 2005, 2h20 : En 1984, une opération américano-israélienne, l'opération Moïse rapatrie les juifs noirs d'Éthiopie (les fa-



lashed) en Israël. Dans un camp de réfugiés au Soudan, une mère chrétienne pousse son fils à se faire passer pour juif afin de survivre. Cette séparation poussera le jeune enfant à mentir toute sa vie, ni juif, ni orphelin, il sera intégré dans une famille juive avec ce double malaise, celui de sa mère qui lui manque et des racines qu'il a perdues.

**The Visitor**, Thomas McCarthy, 2007, 1h43 : De passage à New York, le professeur d'économie Walter Vale débarque dans son appartement pour découvrir avec stupeur que celui-ci est habité par deux immigrants illégaux : Tarek, Syrien, et Zainab, sa compagne sénégalaise. Acceptant de continuer à les héberger temporairement, Walter se prend d'amitié pour eux. Mais un jour, le jeune Syrien est arrêté puis incarcéré. Walter fait alors l'impossible pour faire libérer son nouvel ami.



**Enfants sans domicile fixe**, Roger Beeckmans, 2007, 52 minutes : Le réalisateur va à la rencontre d'enfants et d'adolescents dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile. Disponible à la Cinémathèque de la Communauté française.

**It's a free world**, Ken Loach, 2008, 1h36 : Angie se fait virer d'une agence de recrutement pour mauvaise conduite en public. Elle fait alors équipe avec sa colocataire, Rose, pour ouvrir une agence dans leur cuisine. Avec tous ces immigrants en quête de travail, les opportunités sont considérables, particulièrement pour deux jeunes femmes en phase avec leur temps.

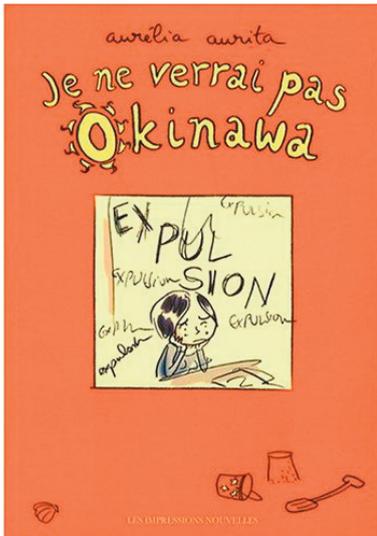
## LIVRES

**Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours** sous la direction d'Anne Morelli, 2<sup>ème</sup> édition, couleur livre, 2004, 336p.

**Les routes clandestines**, Serge Daniel, éd. Hachette Littératures, 2008.

## BANDES DESSINÉES

**Je ne verrai pas Okinawa**, Aurélia Aurita, éd. Les impressions nouvelles, 2008, 74p. Chenda se rend pour la première fois au Japon en 2004. Immédiatement séduite par Frédéric et par le pays du Soleil levant, elle y voyage à plusieurs reprises. Si l'amour qu'elle porte à son nouvel amant est réciproque, il n'en est

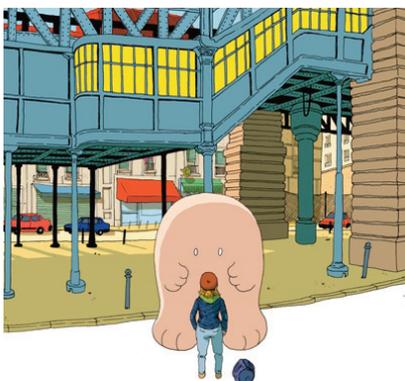


pas de même, hélas, avec son nouveau pays d'adoption. Derrière les déboires de Chenda avec les services d'immigration nippons, c'est aussi une histoire plus globale qui se dessine.

**Terre d'accueil**, Alessandro Tota, éd. Sarbacane (Co-édité avec Amnesty International)

Yéti, être candide, s'ennuie dans son paradis et part tenter sa chance à la grande ville, Paris. Il y fait la connaissance de Caterina, Volker et Alessandro, immigrés eux aussi. Physiquement très « différent » et parlant une langue incompréhensible, il rencontre d'énormes difficultés pour s'intégrer dans la société et le monde du travail. Caterina est la seule à le comprendre, il en tombe immédiatement amoureux...

Ce livre commence comme un conte de fées, un récit fantastique insolite, puis bascule vers une fable politique décapante sur la condition extrême des étrangers.



Alessandro Tota

## Terre d'accueil

Sarbacane  
AMNESTY

## SITES DE RÉFÉRENCE

- Amnesty International : [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)
- Le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides : [www.cgara.be](http://www.cgara.be).
- L'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile : [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be).
- Le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés : [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr).

Chaque année, l'UNHCR fait du 20 juin la **Journée mondiale du réfugié**.

Cette organisation a aussi créé un jeu en ligne dans lequel on se met dans la peau d'un réfugié : <http://www.playagainstodds.com>.

Pour connaître les conditions d'octroi de la nationalité belge : <http://devenir-belge.wordpress.com/> et <http://www.jeminforme.be/nationalite/infos.html>.

Le site du centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme : [www.diversite.be](http://www.diversite.be).

## ANNEXE N°1

# DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DE 1948

**Articles 1 et 2 :** Nous naissons tous libres et égaux.

**Articles 3 et 4 :** Tu as droits à la vie; personne ne peut te priver de ta liberté ni te réduire en esclavage.

**Article 5 :** Personne n'a le droit de te torturer ni de te traiter de façon inhumaine.

**Articles 6-8 et 10-11 :** Tu as le droit d'être protégé par la loi, d'être défendu si tu es accusé et d'être jugé de manière juste.

**Article 9 :** Tu ne peux pas être arrêté, détenu ou exilé arbitrairement.

**Article 12 :** Tu as le droit d'avoir une vie privée et familiale tranquille.

**Article 13 :** Tu es libre de voyager, de quitter ton pays et d'y revenir si tu les souhaites.

**Article 14 :** Si tu es persécuté, tu as le droit de te réfugier dans un autre pays et d'y trouver asile.

**Article 15 :** Tu as le droit d'avoir une personnalité et la possibilité d'en changer.

**Article 16 :** Si tu as l'âge légal, tu as le droit de te marier avec qui tu veux et de fonder une famille protégée par la loi.

**Article 17 :** Tu as le droit d'avoir des biens et des objets à toi et personne ne doit prendre ce qui t'appartient.

**Article 18 :** Tu peux penser ce que tu veux; tu as le droit d'avoir une religion et d'en changer.

**Article 19 :** Tu as le droit d'avoir des idées différentes de celles des autres et de t'exprimer librement.

**Article 20 :** Tu es libre de te réunir avec d'autres ou de refuser de te joindre à eux.

**Article 21 :** Dès que tu as l'âge légal, tu as le droit de voter pour qui tu veux, et d'être toi-même candidat pour participer aux affaires de ton pays.

**Article 22 :** Tu as le droit de bénéficier de la protection et de l'aide de la société si tu en as besoin.

**Article 23 :** Tu as le droit au travail et à un salaire juste et équitable dans le respect de ta personne.

**Article 24 :** Tu as le droit de te reposer et de te distraire, ton travail doit t'en laisser le temps.

**Article 25 :** La société doit te donner les moyens de gagner suffisamment d'argent pour te nourrir, t'habiller, te soigner, te loger, toi et ta famille.

**Articles 26 et 27 :** L'école doit t'accueillir gratuitement pour t'aider à développer tes aptitudes

**Articles 28, 29 et 30 :** Tu as le droit à la paix et au respect de tous tes droits. Ta liberté ne doit pas gêner celle des autres.

# TÉMOIGNAGE D'OUMAR

## INTERVIEW D'OUMAR, 39 ANS, ORIGINAIRE DE GUINÉE

### D'où viens-tu et pourquoi as-tu quitté ton pays ?

Je suis guinéen et je suis en Belgique depuis 1999. J'ai quitté mon pays pour fuir les persécutions et traitements inhumains et dégradants que j'allais subir à cause du rôle que j'ai pris dans des manifestations estudiantines et à caractère politique en Guinée. J'ai participé à plusieurs manifestations pour une amélioration de nos conditions de vie, et ce dans un contexte politique de revendication de la démocratie et du meilleur respect des droits de l'homme. L'État a considéré ces manifestations comme étant un prétexte de l'opposition pour déstabiliser le régime. Il les a réprimées et arrêté les manifestants et les organisateurs, dont je faisais partie. Ceux qu'ils arrêtaient étaient torturés et obligés de dénoncer les autres personnes impliquées. Avec le rôle que j'ai joué et le fait que certaines personnes qui avaient déjà été arrêtés avaient disparu dans la nature, je savais ce qui m'attendait.

### Comment s'est passé le voyage pour venir de Guinée en Belgique ?

Pour venir légalement en Belgique, il fallait faire une démarche pour obtenir un visa, mais comme je suis parti en catastrophe, je ne pouvais pas le faire et j'ai donc dû me procurer des faux documents. J'ai tout simplement pris des bil-

lets d'avion avec un passeport qui me couvrait au moins pour la sortie du pays. Je suis arrivé avec ça en Belgique, mais on a découvert tout de suite à l'aéroport que ces documents ne m'appartenaient pas. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles j'ai eu recours à de tels documents. Il y a des procédures prévues dans ce genre de situation, on peut directement faire une demande d'asile. Le voyage a coûté cher, mais je suis l'aîné de la famille et donc je suis leur espoir. Alors pour préserver ma vie et me payer le voyage, ils ont revendu une moto qui était l'unique bien de valeur que ma famille possédait.

### Quelles sont les difficultés que tu as rencontrées en arrivant en Belgique ?

Une fois arrivé en Belgique, la première difficulté à laquelle j'ai été confronté, était le manque de liberté. La loi prévoit que pendant toute la procédure d'asile on reste dans centre fermé, qui est une prison. Si la procédure n'aboutit pas on est soumis à une expulsion. Je vivais constamment avec la crainte de me faire expulser et d'aller retomber dans les mains de ceux que je craignais.

### Quels sont les problèmes que tu rencontres aujourd'hui ?

Les problèmes que je rencontre aujourd'hui sont liés au fait que je suis resté 10 ans sans être régularisé et je ne fais donc pas partie de la vie économique officielle. Le seul travail que je peux faire est au noir dans des condi-

tions difficiles où ma dignité n'est pas respectée. Je ne peux pas avoir de contrat de travail, donc je risque d'être licencié à tout moment sans condition. J'ai eu un statut légal pendant deux ans et une aide sociale jusqu'à ce qu'on me refuse ma demande d'asile. Je m'étais inscrit à l'université en section polytechnique pour devenir ingénieur, et j'avais déjà réussi ma première année, mais je n'avais plus d'argent pour subsister. Mes amis m'ont soutenu pour que je puisse continuer mes études : ils se sont cotisés pour que je puisse obtenir un montant équivalent à l'aide sociale que je recevais auparavant et j'ai finalement obtenu mon diplôme en 2007. Pendant ma période de « légalité », j'ai fait la récolte chez un fermier en Flandre. Quand je suis devenu clandestin, il m'a gardé. Alors que tous les autres travailleurs ne restaient pas travailler chez lui plus de deux semaines, j'y suis resté six ans. Quand je n'arrivais vraiment pas à joindre les deux bouts, je m'adressais aux services sociaux, qui me donnaient des colis alimentaires. Quand on va vers les autres, on ne nous laisse pas tomber. En Belgique c'est l'État qui organise la solidarité, mais les sans-papiers en sont exclus. Heureusement qu'il y a des gens humanistes qui nous aident et nous donnent leur soutien inconditionnel.

# TÉMOIGNAGE DE MAMANE

## INTERVIEW DE MAMANE, 29 ANS, ORIGINAIRE DU NIGER

**Peux-tu nous expliquer d'où tu viens et pourquoi tu as quitté ton pays pour la Belgique?**

Je viens du Niger et j'ai quitté mon pays il y a presque 8 ans, suite à un problème avec une ethnie d'éleveurs touareg. Une personne ne décide pas de délaisser sa patrie pour le simple plaisir d'aller ailleurs, mais parce qu'il y a des choses qui l'empêchent d'avoir sa liberté là où elle se trouve. Je me suis d'abord déplacé vers une autre région du Niger, mais je n'ai pas pu y avoir l'esprit tranquille. J'ai donc voyagé jusqu'en Algérie en traversant le Sahara en camionnette, puis j'ai pris un bateau jusqu'en Italie, enfin j'ai pris le train vers la Belgique en 2005. Tout le voyage s'est passé dans des conditions très difficiles. Je n'avais pas de destination précise en tête, c'est toujours les conditions difficiles que j'ai rencontré sur mon passage qui m'ont poussé à continuer à voyager. J'ai saisi les occasions quand elles se sont présentées, jusqu'à ce que j'atterrisse en Belgique.

**Comment s'est passé l'accueil en Belgique ?**

En arrivant on m'a amené dans un centre d'accueil où j'étais logé et nourri pendant toute la procédure de demande d'asile. Ensuite, en 2007, j'ai été dans une maison sociale à Oudenaarde, jusqu'à ce que ma demande d'asile soit

rejetée. A partir de ce moment-là, je n'ai plus bénéficié de l'aide sociale et je suis venu à Bruxelles chez un ami. Je faisais des petits boulots pour survivre. Depuis janvier 2008 je me bats pour me sortir de cette situation qui est très difficile.

Tant que tu es un sans-papiers, c'est comme si tu n'existais pas. Je ne peux pas travailler légalement en Belgique et la mutuelle refuse de m'inscrire tant que je ne suis pas régularisé. J'ai demandé de l'aide au service d'aide sociale, mais ça n'a encore rien donné. Heureusement, je ne suis pas encore tombé malade, mais je ne sais pas ce que je ferais si c'était le cas. J'ai déjà demandé de l'aide à des médecins du monde quand j'ai eu besoin de médicaments, mais j'aimerais pouvoir consulter un médecin en cas de besoin. Toute personne doit pouvoir avoir un médecin qui peut s'occuper de son cas, parce qu'on ne sait jamais quand la maladie peut arriver.

J'ai récemment obtenu un droit de séjour temporaire et ça a changé beaucoup de choses. Par exemple, grâce à ça j'ai pu avoir un compte bancaire pour la première fois en cinq ans. J'ai aussi eu droit à une aide sociale et un abonnement de transports en commun. Pour le moment je suis à la recherche d'un travail, mais c'est difficile car les conditions prévues par le gouvernement sont strictes et donc les employeurs rechignent à nous employer, parce qu'ils risquent de se faire contrôler plus sévèrement. Je me suis battu pour l'accord gouvernemental parce que je suis jeune, je peux faire quelque chose de bien et je voudrais travailler légalement,

être comme tout le monde et payer mes taxes. Je ne veux pas vieillir comme un prisonnier de ma vie.

**Quelles sont les personnes qui t'ont aidé dans ton parcours ?**

Plusieurs familles m'ont aidé et j'ai tissé des liens étroits avec eux, ils m'ont traité comme leur fils. Ces gens me manquent beaucoup. J'aimerais garder leur trace et pouvoir les retrouver un jour, si j'obtiens ma liberté, pour leur montrer ma reconnaissance. Parce qu'une personne qui peut te prendre dans ses bras et avoir du mal à se séparer de toi, c'est comme une famille. Les difficultés, ça arrive à tout le monde. Personne ne peut savoir qu'il va se retrouver dans cette situation, ce n'est pas un choix.

**Si tu avais su ce qui t'attendait tu aurais quand même fait le voyage ?**

Quand on accepte de vivre quelque chose, on accepte les difficultés qui peuvent survenir. Par exemple, je n'ai jamais voulu être à la charge d'autres gens, mais les conditions m'ont poussé à le faire, alors qu'au pays rien ne me manquait. On ne peut pas savoir à quoi s'attendre. On essaye quand même de vivre, malgré les difficultés, qu'on gère du mieux qu'on peut. On recherche une vie meilleure, comme tout le monde et la première chose que chacun recherche, c'est la liberté. La liberté, le respect de l'être humain et de sa dignité, c'est le plus important.